

Rentrée 2021 dans les collèges

1 DOCUMENT - Publié le 03 septembre 2021

L'action éducative du Département concerne directement près de 16 700 collégiens à la rentrée 2021, dont près de 14 500 dans les collèges publics.

 **20210902_DP_Rentree_2021_BD.pdf**
(.pdf, 3,3 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**

Autour de la Direction de l'Éducation, de nombreux autres services du Conseil départemental interviennent à des degrés divers en faveur de la jeunesse et de l'enfance, en matière de rénovation et d'entretien des établissements, de leur équipement informatique...

Le souci de l'égalité d'accès des jeunes à l'éducation a conduit le Conseil départemental à élargir son action, au-delà de ses compétences légales pour répondre aux besoins.

Tous domaines confondus, cet effort dépasse les 32 M€ :

- › pour le transport scolaire des enfants en situation de handicap qui reste de la compétence du Département : 1,8 M€ par an,
- › pour la rémunération et la formation des agents techniques des collèges (les TOS sont des agents départementaux depuis 2005) : 14,1M€ en 2021,
- › pour les travaux dans les collèges publics (rénovation et entretien des locaux) : 9,8 M€ en 2021,
- › pour le fonctionnement des collèges publics et privés et le soutien aux projets pédagogiques : 4,5 M€ par an,
- › pour la dotation informatique : 700.000 € (collèges publics et privés),
- › pour les aides aux familles (bourses départementales pour les collégiens, les apprentis et les étudiants Erasmus ou en thèse, étudiants en médecine, et prêts d'honneur) : 510.000 €,
- › pour le soutien aux fédérations d'éducation populaire et aux associations éducatives : près de 400.000 €.

Il convient d'ajouter également l'ensemble des moyens mobilisés en matière de culture, de sport ou encore de développement durable.